

LES "RDV PRO" DU MOIS DE LA GESTION SONORE 2012



AGI-SON, le SYNPASE (Syndicat Professionnel des Prestataires de Services de l'Audiovisuel Scénique et Événementiel) et le Groupe Audiens présentent

« RISQUES SONORES ET SANTÉ AU TRAVAIL »

DATE : Mercredi 28 novembre / 15h - 17h.

LIEU : Stand Synpase dans le cadre du Salon Heavent – Porte de Versailles (Pavillon 4)

INTERVENANTS : Angeline BARTH (AGI-SON), Gilles HUGO (Synpase), Stanislas SURUN (Synpase), Marc SLYPER (SNAM-CGT), Chantal RICHARD (Groupe Audiens).

BILAN/ 15 participants

La directive européenne n° 2003/10/CE du 6 février 2003, impose à tous les pays de l'Union de respecter la protection de l'ouïe des salariés. Le secteur du spectacle vivant est donc lui aussi concerné par cette directive.

AGI-SON est une association créée en 2000 sous l'impulsion des professionnels du secteur du spectacle vivant, elle s'est constituée en réponse au décret de 1998 dit décret « Lieux Musicaux ». Elle se veut notamment un interlocuteur privilégié entre tous les acteurs du milieu face aux problématiques réglementaires touchant à la gestion sonore notamment concernant la réglementation européenne relative au bruit au travail. En novembre, elle met en œuvre le « **Mois de la Gestion Sonore** » 2012, qui se traduit, entre autre, par :

- une Campagne nationale de sensibilisation et d'information sur les risques auditifs liés à l'écoute et la pratique de la musique.
- des actions menées en faveur des professionnels : les « RDV Pro » qui sont des rencontres et débats autour de sujets variés.

AGI-SON a aussi créé un certain nombre d'outils destination des professionnels tels que :

- Hein ? Guide pour une bonne gestion sonore dans le spectacle vivant,
- La formation délivrant un Certificat de Compétence Professionnelles (CCP) à la gestion sonore,

- Le KitPro¹, un site Internet pratique et didactique pour tous les professionnels du secteur.



Le KitPro est un site Internet gratuit avec accès privé.

C'est un outil complet, pratique, simple et ergonomique mis à jour régulièrement, à destination des professionnels du spectacle vivant pour les aider à mettre en place une meilleure gestion sonore au quotidien.

Le KitPro contient :

- un « Vademecum » pour réaliser une bonne Etude d'Impact des Nuisances Sonores (EINS),
- des fiches pratiques sur : la physique du son, les réglementations en vigueur, la physiologie de l'oreille, etc.

La gestion sonore est l'affaire de tous et tout particulièrement celle des professionnels du spectacle vivant ; ils ont tous (entrepreneurs de spectacles, techniciens, musiciens, prestataires de services techniques, responsables de bars ou cafés-concerts, organisateurs occasionnels, ...) une part de responsabilité dans la gestion des volumes sonores.

Par ailleurs, différentes réglementations concernant les niveaux sonores coexistent. Tous ces textes s'entrecroisent et il n'est pas toujours aisé aux professionnels de s'y retrouver. La diversité des acteurs concernés et l'empilement de multiples réglementations rendent la problématique de la gestion sonore complexe à appliquer dans le secteur du spectacle vivant.

Pour pouvoir accéder aux contenus du KitPro, il suffit de se rendre sur le site <http://kitpro.agi-son.org/> et de remplir le formulaire d'inscription.

Le **Groupe Audiens**², partenaire actif d'AGI-SON est une structure de protection sociale dédié aux professionnels de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle. Il faut souligner l'engagement du groupe en faveur d'une politique de prévention de la santé au travail, notamment par la création de son centre de Santé. Le Centre de santé René Laborie, situé au cœur de Paris, est un lieu de prévention et de soins doté d'une équipe pluridisciplinaire de 100 praticiens généralistes et spécialistes. Il propose tout au long de l'année des bilans de santé spécifiques ou encore des journées entièrement dédiée à l'Audition. Cette démarche s'inscrit dans les priorités du plan de prévention du Groupe Audiens et de l'accord cadre ADEC (Aide au développement de l'emploi et des compétences) coordonné par le CMB (médecine et santé au travail pour les professionnels du spectacle). Leur objectif est de prévenir et de traiter les pathologies rencontrées dans les métiers du spectacle vivant.

L'expertise du groupe Audiens rayonne désormais au niveau national grâce à des partenariats avec des Centres de Santé en région (Lyon, Marseille, Nice, Nancy,...) et il envisage un développement hors de la métropole avec une implantation dans les DOM-TOM.



¹ <http://kitpro.agi-son.org/>

² Plus d'informations sur le site : <http://www.audiens.org/>

Le **SNAM-CGT** (union nationale des syndicats d'artistes musiciens) regroupe 35 syndicats locaux ou régionaux d'artistes musiciens, adhérents de la Fédération CGT du spectacle. Les adhérents de ces syndicats sont des salariés permanents, des intermittents du spectacle et des enseignants, couvrant tous les domaines des musiques classiques et actuelles. Le SNAM est par ailleurs membre de la Fédération internationale des musiciens (FIM). Il œuvre ainsi dans de nombreux domaines en matière sociale (protection de la santé et de la sécurité des salariés, conditions de travail, informations, etc.).

Ainsi, le SNAM s'est aussi emparé de la question des risques sonores et de la santé au travail soulevée par la directive européenne. Complexe car difficile à imbriquer avec des réglementations qui limitent le niveau sonore dans les lieux de diffusion, il faut noter que ces dernières réglementations sont souvent différentes d'un pays de l'Union Européenne à l'autre et qu'en pratique, la mise en application reste aujourd'hui un sujet difficile à traiter pour les professionnels du spectacle vivant.



Le **Synpase** est un autre syndicat professionnel, créé en 1988, dont la vocation est la représentation et la défense des intérêts des Prestataires de Services de l'Audiovisuel Scénique et Évènementiel. Sont notamment membres, les entreprises dont l'activité principale se rattache à la notion de Prestataire Technique du Spectacle Vivant, au service de l'audiovisuel scénique et évènementiel. On y retrouve le son, les lumières, les décors et accessoires, les costumes et maquillage, les machineries et structures, les projections d'images de vidéo et de laser, la mise en service des instruments de musique sur scène (backline), l'accrochage (rigging), la pyrotechnie et les effets spéciaux et enfin la régie générale et spécialisée. Tout comme le SNAM-CGT, il est engagé dans la protection de la santé et de la sécurité des salariés, garant des conditions de travail en accompagnant ses adhérents dans leurs différentes démarches, en participant aux négociations et à la structuration professionnelle (Convention collective, accords professionnels...), en informant sur la législation spécifique de la profession. Il représente les intérêts des prestataires dans les organismes socio-professionnels et paritaires, auprès des organisations professionnelles et des pouvoirs publics, alimente la réflexion sur les nouveaux enjeux ayant un impact sur les métiers du secteur. Il a notamment développé un « Guide by Synpase », véritable guide professionnel de la prestation technique pour le spectacle et l'évènement qui regroupe toutes les informations et les contacts nécessaires à la réalisation d'évènements et de spectacles à destination des Directions techniques des salles de spectacles, Parcs d'expositions et Palais des Congrès, Mairies et Collectivités locales, Acheteurs de prestations techniques, etc.



Pour conclure cette rencontre, il est nécessaire de souligner la nécessité pour les professionnels du spectacle vivant, de poursuivre ensemble ces réflexions et ces échanges afin de réfléchir aux pratiques et à la mise en œuvre cette réglementation européenne, afin de pérenniser l'outil principal des salariés de ce secteur : leur audition.